

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 13 juillet 2021

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 6, 7, 8 et 9 juillet 2021**

**2021 DU 75** Avenant n°1 au traité de concession d'aménagement de la ZAC Paul Bourget (13e).

**M. Emmanuel GREGOIRE, rapporteur**

-----

**Le Conseil de Paris,**

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L. 1531-1, L. 2121-29 et L. 2511-1 et suivants ;

Vu le code de l'urbanisme, et notamment les articles L. 300-4, L. 300-5, L. 311-1 et suivants et R. 311-1 et suivants ;

Vu le traité de concession d'aménagement de la ZAC Paul Bourget signé le 6 février 2014 par la Ville de Paris et la société publique locale d'aménagement SEMAPA ;

Vu le projet en délibération 2021 DU 75 en date du 22 juin 2021 par lequel Madame la Maire de Paris propose au Conseil de Paris d'approuver l'avenant n°1 au traité de concession d'aménagement de la ZAC Paul Bourget avec la société publique locale d'aménagement SEMAPA et de l'autoriser à le signer ;

Vu le projet d'avenant n°1 au traité de concession d'aménagement de la ZAC Paul Bourget avec la société publique locale d'aménagement SEMAPA, y compris son annexe, ci annexé ;

Vu l'avis du Conseil du 13<sup>ème</sup> arrondissement, en date du 22 juin 2021 ;

Sur le rapport présenté par M. Emmanuel GREGOIRE au nom de la 5e commission,

Délibère :

Article 1 : Est approuvé l'avenant n°1 au traité de concession d'aménagement de la ZAC Paul Bourget et ses annexes, tel qu'annexé à la présente délibération.

Article 2 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer ledit avenant au traité de concession d'aménagement avec la société publique locale d'aménagement SEMAPA.

Article 3 : La présente délibération sera transmise à M. le Préfet de la Région Île-de-France, Préfet de Paris, et publiée au bulletin officiel de la Ville de Paris. Elle sera affichée à l'Hôtel de Ville de Paris.

**La Maire de Paris,**



**Anne HIDALGO**